

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

**Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence.

**Excusés** :

Mme DUPONT Valérie  
M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael  
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha  
M. WAYENBURG Aymeric à Mme CAPANNELLI Claire  
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale  
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. VANDRISSE Guillaume ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

**N°4**

**MEL**

Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées concernant le transfert du Golf Lille Métropole

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 23 septembre 2025

Date de réception en préfecture : 07 octobre 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 8 octobre 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPT****N°4****MEL****Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées concernant le transfert du Golf Lille Métropole**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 1er juillet 2025 pour examiner la valorisation des transferts de charges et de produits liés au transfert du Golf Lille Métropole.

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Sainghin-en-Weppes.

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C

**Vu** le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 1er juillet 2025

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

- **D'APPROUVER** le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole européenne de Lille.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Matthieu CORBILLON